

Journal de SUD éducation 75
30 bis rue des Boulets
75011 Paris
Tél/Fax. : 01 44 64 72 61
sudeducation75@wanadoo.fr
www.sudeducation75.org

éducation
SUD
Paris

Le journal

Supplément au
numéro°238
23 mars 2012

N°CPPAP : 0314 S 06897 2€
Abonnement : 20 €
Directrice de la publication
Marie-Françoise LEFEBVRE
Hebdomadaire
Imprimé par nos soins.

Dépôt légal en cours.

La souffrance au travail est insupportable !

Des suicides et tentatives de suicide ont récemment eu lieu parmi les personnels de la Région Île-de-France. Nos organisations syndicales constatent tous les jours, dans les services et les établissements scolaires, que l'aggravation des conditions de travail n'est pas sans effet sur la santé des personnels. À plusieurs reprises, nous avons alerté la Région des grandes difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leur fonctions.

La charge de travail est de plus en plus lourde du fait du manque chronique de personnel et du non remplacement des absences. Le poids des hiérarchies qui en demandent toujours plus aux personnels, quelles que soient leurs tâches et leurs fonctions, se fait durement ressentir. Le travail se fait sous pression et les agents sont sous la menace permanente d'un rapport et d'une sanction du fait de l'impossibilité d'effectuer la totalité de la charge de travail imposée. La pression et le stress sont encore plus grands pour nos collègues non titulaires, en CDD ou en CUI qui risquent à tout moment de voir leur contrat résilié ou non renouvelé. Dans beaucoup d'établissements le climat est tel que la santé psychique des personnels en est parfois fragilisée.

Les postes adaptés sont trop rarement aménagés en fonction du handicap de l'agent et les recommandations médicales souvent détournées. Trop d'agents sont contraints d'effectuer des tâches au risque d'aggraver leur santé.

De manière générale les agents souffrent de fatigue physique, tombent malades, et souvent viennent travailler malgré tout. Le rattrapage RTT en cas d'arrêt maladie et

maintenant le jour de carence sont instaurés pour les y contraindre.

L'allongement du temps de travail imposé par le nouveau règlement ne fait qu'aggraver cette situation.

C'en est trop !

La souffrance au travail est inacceptable !

Nos organisations syndicales demandent une réunion d'urgence sur la question de la souffrance au travail pour que leurs revendications soient enfin entendues.

Pour en finir avec la souffrance au travail et pour prévenir d'autres catastrophes humaines, il est urgent de créer les emplois à la hauteur des besoins exprimés par les personnels, de titulariser les personnels sous contrats précaires (CDD, CUI), de créer des équipes de titulaires remplaçants volontaires en nombre suffisant pour couvrir la totalité des absences et de renoncer aux mesures d'allongement du temps de travail.

SUD éducation appelle à un rassemblement silencieux, de 11h à 13h le vendredi 30 mars, avec d'autres organisations syndicales, devant le siège de la région, place Jean TARDIEU, en face du 35 boulevard des Invalides, métro St François-Xavier.

Sud a déposé un préavis de grève pour permettre à tous de venir.

Réduction du temps de travail.

Création d'emplois et titularisation des précaires.

Remplacement des absences.